

DECISION ADMINISTRATIVE

N° 176/2022/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet:

Convention n° CC - 17895 de mise à disposition d'un maître-nageur Profession Sport 38 Maison Départementale des Sports 7 rue de l'Industrie 38320 EYBENS Cedex

Le Maire

DÉCIDE

De conclure avec l'association Profession Sport 38 – Maison Départementale des Sports – 7 rue de l'Industrie - 38320 EYBENS Cedex, représentée par Monsieur Jean Michel LOSA, la convention n° CC-17895 de mise à disposition d'un maître-nageur, **Mme AMIOT Charlotte**, chargée de la surveillance des bassins de la piscine du quartier de Reyniès du 93^{ème} Régiment d'Artillerie de Montagne à Varces, pour les écoles primaires de Vif du 6 décembre 2022 au 14 mars 2023 :

→intervention sur la base de 22 heures (42€/h) réparties comme suit :

√ 5.5 heures du 6 au 15 décembre 2022 : soit 231€

√ 16.5 heures du 3 janvier au 14 mars 2023, soit 693€

pour un montant total s'élevant à 924 € TTC (neuf cent vingt-quatre euros).

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

TRANSMIS EN PREFECTURE LE :

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte est exécutoire à compter de sa publication et/ou notification.

Conformément au Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble (Isère) dans les deux mois de sa publication et/ou sa notification.

Fait à VIF, le - 7 DEC. 2022

Par délégation du Conseil Municipal,

le Maire

GOV GENET